



Délit de fuite, puis denie d'accrochage

Par **IGUANE73**, le **24/04/2016** à **18:36**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

une voiture à accroché mon vehicule, s'est enfuie, puis apres avoir eu son identite par la police, je l'ai rencontré mais il nie catégoriquement avoir eu un accrochage, quelle attitude dois-je adopter sachant que l'accrochage est minime mais avec une franchise de 200€ merci de votre réponse

Par **morobar**, le **24/04/2016** à **19:51**

Bjr,

Il faut des preuves sinon c'est parole contre parole.

Vous savez lorsque j'exerçais mes anciennes responsabilités, j'étais actionné plusieurs fois par an pour des délits de fuite après accrochage (250 Poids Lourds) la plupart pour ne pas dire tous bidons, par des automobilistes qui prennent le numéro du premier véhicule qui passe à hauteur.

Par **Lag0**, le **25/04/2016** à **09:50**

Bonjour Iguane73,

Faites une déclaration à votre assurance en lui transmettant les coordonnées du conducteur. Si possible, joignez les attestations des témoins...